

Licence 3 Droit

Annales

Année universitaire
2014/2015

Semestre 6

Session de rattrapage

LICENCE EN DROIT – 3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 6 (Parcours Privé et Public)

SESSION DE RATTRAPAGE

LUNDI 22 JUIN 2015

8H30 à 12H

Chaque étudiant devra remettre **3 copies** [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de **3 jeux** d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION** : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 6

LUNDI 22 JUIN 2015
8H30 – 12H

DROIT CIVIL

Cours de Mme RIEUBERNET

Traiter le sujet suivant:

« Les dettes ménagères »

Aucun document n'est autorisé.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Cours de Mme BOUBAY-PAGES.

Veillez traiter au choix l'un des deux sujets suivants :

1. Capacité, qualité et intérêt pour agir.
2. Les délais de recours contentieux.

Aucun document n'est autorisé.

DROIT DU TRAVAIL

Cours de Mme CORBION

Traiter le sujet suivant :

"L'action syndicale »

Aucun document n'est autorisé.

DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Cours de M.ATTAL.

Traiter le sujet suivant :

L'autorité de chose jugée des décisions du juge de la mise en état.

Aucun document n'est autorisé.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET PENAL

Cours de Mme CROUZATIER-DURAND.

Voir Annexe 1.

Aucun document autorisé.

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Cours de Mme CALANDRI.

Traiter le sujet suivant : « La liberté économique ».

Aucun document n'est autorisé.

HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Cours de Mme MENGES LE PAPE

Vous traiterez le sujet suivant :

« La pensée politique de Platon » .

Aucun document n'est autorisé.

Annexe 1

DROIT HUMANITAIRE ET PENAL

LD3M DROIT MONTAUBAN

Droit international humanitaire et pénal
Année universitaire 2014-2015
Session 2

Quelles réflexions juridiques pertinentes vous inspire cet extrait du discours de Jacques Chirac prononcé lors des commémorations de la Rafle du Vel'd'Hiv' le 16 juillet 1995 ?

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Grand Rabbin, Mesdames, Messieurs,

Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police. On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants, les vieillards - dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France - jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.

On verra, aussi, des policiers fermer les yeux, permettant ainsi quelques évasions.

Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre-elles ne reverront jamais leur foyer ? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies ? Quelle a été leur détresse ?

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux.

Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit - Pithiviers ou Beaune-la-Rolande - ouverts par les autorités de Vichy. L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. A Paris et en province. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible. (...)

Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis

longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le Général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces "Justes parmi les nations" qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur. Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et nous obligent pour l'avenir.

Ces valeurs, celles qui fondent nos démocraties, sont aujourd'hui bafouées en Europe même, sous nos yeux, par les adeptes de la "purification ethnique". Sachons tirer les leçons de l'Histoire. N'acceptons pas d'être les témoins passifs, ou les complices, de l'inacceptable.

(...)